

ANNEXE
AU REGLEMENT GENERAL DES JEUX DE LA RUBRIQUE « JEUX DE L'ANTENNE »
DU SERVEUR VOCAL DE RADIO CLASSIQUE*
(0 892 700 600 – 0,45€/minute d'un poste fixe)
RELATIVE AU JEU CI-DESSOUS

Nom du jeu :

Gagnez chaque jour 1 week-end pour 2 personnes aux Thermes Marins de Saint-Malo.

Type de jeu : Instant gagnant Quiz

Dates du jeu : Du 29/01/2018 au 02/02/2018

Description des lots mis en jeu :

5 séjours pour 2 personnes aux Thermes Marins de Saint-Malo comprenant chacun :

- 2 nuits en chambre double avec vue sur mer au Grand Hôtel des Thermes 5*
- La demi-pension au restaurant La Verrière
- 4 soins de thalassothérapie par jour et par personne
- L'accès au sauna, au hammam, à la salle de musculation et au parcours Aquatonic.

Valeur des lots :

980 euros par personne base chambre double, soit 1960 euros TTC

Mode d'attribution des lots :

Chaque jour durant la durée du jeu, un séjour est mis en jeu et attribué par tirage au sort selon les conditions suivantes.

Le jeu se compose de plusieurs sessions, qui interviennent à plusieurs reprises sur l'antenne de Radio Classique (entre 1 et 4 sessions de jeu par jour). Le nombre et l'horaire de ces sessions de jeu n'étant pas définis à l'avance, les participants doivent rester à l'écoute de l'antenne pour être informés des sessions de jeu.

Chaque session de jeu est ouverte dès qu'une annonce de l'animateur sur l'antenne de Radio Classique invite les auditeurs à appeler le standard des jeux de l'antenne au 0892 700 600 (0,45€/minute d'un poste fixe*). A chaque session, les 5 premiers auditeurs à joindre le standard des jeux antenne sont sélectionnés pour participer au tirage au sort qui déterminera le gagnant du jour. La participation à ce tirage au sort est validée à partir du moment où l'auditeur a communiqué distinctement au standard ses nom, prénom et numéro de téléphone. La participation ne pourra être prise en compte dans le cas d'une coupure de la ligne téléphonique ou tout autre incident indépendant de la volonté de l'organisateur ne permettant pas l'enregistrement des coordonnées du gagnant. La session de jeu est terminée lorsque les coordonnées des 5 premiers appels ont été obtenues.

A la fin de chaque journée, les coordonnées des participants sélectionnés pour le tirage au sort du jour sont stockées en vue d'un tirage au sort qui sera réalisé dans le courant de la semaine suivant la clôture du jeu pour déterminer le gagnant du jour.

Transmission du/des lot(s) aux gagnant(s) :

Une fois les 5 gagnants désignés par tirage au sort, les gagnants sont avertis de leur gain par téléphone dans le courant de la semaine suivant la clôture du jeu par Radio Classique. Leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) sont alors recueillies et transmises au fournisseur des lots, par l'intermédiaire de l'agence de communication Amicalement Vôtre, qui recontactera les gagnants pour planifier leur séjour auprès des Thermes Marins de Saint-Malo.

Dans le cas où le gagnant est indisponible par téléphone lors du premier appel effectué par Radio Classique :

- Si la ligne téléphonique dispose d'une boîte vocale permettant de déposer un message : un message est laissé de la part de Radio Classique précisant la nature de l'appel et invitant le destinataire à rappeler le service des jeux de Radio Classique au 01 40 08 50 00 ou au 01 40 08 50 73. En l'absence de rappel par le gagnant dans un délai de 30 jours après la clôture du jeu, il est entendu que les gagnants renoncent purement et simplement à l'attribution des lots.
- Si la ligne téléphonique ne permet pas de déposer de message : l'appel est renouvelé dans les 12 heures suivant le premier appel. Dans le cas où le destinataire ne peut être joint à l'issue de ce 2^{ème} appel, le destinataire est considéré comme renonçant purement et simplement à son lot.

Remboursement :

La participation au jeu est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande adressée à Radio Classique, Service des Jeux, 12 bis place Henri Bergson, 75008 Paris, les remboursements suivants :

- frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation qui sera remboursé au tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande
- frais de connexion à Internet correspondant à la consultation du présent règlement sur une base de 2 minutes au tarif réduit de 0,20 euros TTC la minute. Ce remboursement sera refusé si l'internaute bénéficie d'un abonnement lui permettant un accès illimité à Internet.
- frais de connexion au serveur vocal de Radio Classique sur la base du temps réel de communication passé, avec un plafond maximum 1,35 euros correspondant à une durée de 3 minutes de connexion.

Chacun de ses remboursements s'effectue dans la limite d'un remboursement par jeu et par foyer (même nom et même adresse) ayant participé au jeu. Ces demandes doivent être formulées au plus tard 90 jours après la date de clôture de chaque jeu ponctuel auquel aura participé le joueur.

Ces remboursements ne peuvent être obtenus que sur demande accompagnée des nom, prénom et adresse complète du participant, de la date et l'heure de la participation, d'un RIB/RIP, de la facture détaillée de son opérateur téléphonique ou Internet, au même nom que le RIB/RIP et d'un justificatif de domicile de moins de six mois.

** Pour consulter le règlement général des jeux de l'antenne de Radio Classique : <https://www.radioclassique.fr/jeux-antenne/>*